



TOUTE L'ACTU

IMPOT SUR LES REVENUS, PROPRIETAIRES...



La Direction départementale des Finances publiques de Seine-et-Marne vous informe...



Créé le : 12/04/2024

IMPOT SUR LES REVENUS

Déclarez vos revenus : jusqu'au 6 juin (par internet) jusqu'au 21 mai 2024 (déclaration papier)
(vérifiez, corrigez, complétez les informations)

Vos questions :

- au 0 809 401 401
- sur impots.gouv.fr
- au Service des impôts des particuliers avec ou sans RDV
- dans les France Services

PROPRIETAIRES

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le 1^{er} juillet 2024 (sur impots.gouv.fr/Votre espace particulier > Biens immobiliers)

Vos questions :

- au 0 809 401 401
- sur impots.gouv.fr
- au Service des impôts des particuliers avec ou sans RDV
- dans les France Services